

Séance du conseil Municipal du 6 décembre 2017

Compte-rendu sommaire des délibérations

Construction d'un restaurant scolaire – Validation de l'avant-projet définitif

Madame Sophie SCHEUBEL, du cabinet d'architectes chargé du dossier pour la construction du restaurant scolaire, a présenté aux conseillers l'avant-projet définitif.

Le projet estimatif s'élève à 217 662,00 euros HT, auxquels il faut ajouter :

- des travaux supplémentaires (pose de fondations à 6 mètres) révélés par le sondage de sols pour un montant de 14 854,00 euros HT

- le préau pour 8 000,00 euros HT (toiture et charpente)

- la protection anti-termites pour 1 064,00 euros HT

- le bardage châtaignier pour 3 000,00 euros HT.

Soit une estimation globale de 244 580,00 euros HT

Le Conseil Municipal valide l'avant-projet et autorise le Maire à signer la demande de permis de construire ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section A n° 857.

Mariannes du civisme

Monsieur le Maire informe que l'Association des Maires de France souhaite distinguer la commune de Rou-Marson, d'une Marianne du civisme, eu égard au taux de participation de ses habitants, aux élections présidentielles et législatives 2017.

Monsieur le Maire propose une remise de la distinction, lors de la cérémonie des vœux, qui aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à partir de 18 heures à la Maison des Associations, afin d'y associer les habitants.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 8 décembre 2017
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE